

Feuille reproductible 6

Les sources reliées aux traités Douglas

Traités Douglas, document 1 : Revendication autochtone en matière de propriété territoriale

Le chef David Latasse était présent lors du processus de négociation des traités à Victoria en 1850. Ses souvenirs ont été enregistrés en 1934 alors qu'il aurait été âgé de 105 ans :

Pendant un certain temps après avoir commencé à bâtir leur village, les Blancs ont utilisé le traversier pour transporter leurs marchandises sur la terre ferme. Puis, ils ont voulu bâtir un quai où les bateaux pourraient accoster près du rivage. Des explorateurs ont découvert qu'ils pouvaient obtenir du bon bois de construction à la baie Cordova et ils y ont envoyé un groupe de Blancs, des Français et des Kanakas [Hawaïens], pour en couper des cordes. La première chose qu'ils ont faite a été d'allumer un feu dont ils ont presque perdu le contrôle et il y avait tellement de fumée qu'ils ont attiré les Indiens à quarante milles à la ronde.

Le chef Hotutstyn de Salt Spring a envoyé des messagers au chef Whutsaymullet des tribus des Saanich lui disant que les hommes blancs détruisaient son héritage et feraient s'enfuir les animaux à fourrure et le gibier. Ils se sont rencontrés et ont équipé deux grands canots avec leurs hommes puis ils ont descendu la côte pour constater les dommages et demander à Douglas de payer. Hututstun était intéressé par la perspective de partager les cadeaux faits à Whutsaymullet, mais aussi, indirectement, il l'était en tant que chef suprême de tous les Indiens de Saanich.

... Lorsque les deux canots ont doublé la pointe et sont arrivés dans la baie Cordova, ils ont été vus par les cuisiniers du camp de bûcherons qui ont paniqué. S'enfuyant dans les bois, ils ont alerté tout le monde en criant qu'il y avait des Indiens sur le sentier de la guerre. Chaque Français et Kanaka a laissé tombé son outil, a pris ses jambes à son cou et s'est enfui à travers bois jusqu'à Victoria. Pendant leur course, ils ont continué à propager l'alerte que les Indiens étaient sur le sentier de la guerre.

Douglas s'est hâté à la rencontre des deux chefs qu'il a trouvés avec leurs hommes, et aucune arme à part quelques harpons, alors qu'ils campaient en toute sérénité avec les membres blancs du détachement affecté aux bûcherons. La seule chose qu'ils ont demandée était le paiement pour les arbres coupés et le dommage fait, ce que Douglas s'est rapidement engagé à faire, la demande étant juste et appropriée. Il a ordonné que deux ballots de couvertures soient apportés du fort et en a donné un à chaque chef. Il n'y a eu aucune suggestion indiquant que le paiement était pour autre chose que le bois, il n'a été nullement question de titre de propriété pour quelque territoire que ce soit. Le fait est important en regard des réclamations qui ont été faites plus tard, pendant d'autres discussions importantes portant sur l'utilisation du territoire et au cours desquelles des petits paiements similaires en marchandises et en échanges ont été faits aux Indiens en paiement du titre de propriété pour des terres données par les chefs indiens.

Source : Chef David Latasse, interviewé par Frank Pagett, « 105 ans à Victoria et Saanich! », *Victoria Daily Times*, 4 juillet 1934.

Traités Douglas, document 2 : Les motifs du gouverneur Douglas

Le gouverneur James Douglas écrit à la Compagnie de la Baie d'Hudson le 18 mars 1852 :

La compagnie Steam Saw Mill ayant choisi . . . la section du territoire marquée sur la carte ci-jointe comme étant au nord du mont Douglas, dont les limites sont situées à l'intérieur du pays Saanich, ces Indiens sont venus demander paiement, et étant donné qu'il a été impossible de découvrir parmi les nombreux demandeurs les réels propriétaires du territoire en question. . . J'ai pensé qu'il serait mieux d'acheter tout le pays Saanich, une mesure qui pourrait pour éviter bien des problèmes et des dépenses ultérieures.

Grant Keddie, *Songhees Pictorial: A History of the Songhees People as Seen by Outsiders, 1790-1912* (Victoria: Royal BC Museum, 2003), p. 49.

Traités Douglas, document 3 : Avantage mutuel

Le chef David Latasse était présent lors du processus de négociation des traités à Victoria en 1850. Ses souvenirs ont été enregistrés en 1934 alors qu'il aurait été âgé de 105 ans :

Vers les années 1850, les Indiens considéraient qu'il y avait beaucoup de terres et ils n'avaient aucune pensée ni aucune peur concernant l'arrivée de nombreux Blancs pour la colonisation. Les Blancs étaient bienvenus, ils représentaient un bon marché pour toutes les fourrures que les tribus amassaient annuellement. Les marchandises reçues des Blancs en échange étaient grandement prisées. À cette époque, les Blancs non plus n'avaient aucune intention de demander aux Indiens d'abandonner leurs terres. Les endroits que les Blancs voulaient utilisés étaient peu nombreux et les cadeaux sous forme de couvertures et de marchandises représentaient des frais annuels minimaux.

Source : Chef David Latasse, interviewé par Frank Pagett, « 105 ans à Victoria et Saanich! », *Victoria Daily Times*, 4 juillet 1934.

Traités Douglas, document 4 : Les promesses du gouverneur Douglas

Le gouverneur James Douglas décrit l'achat de terres en mai 1852 :

Douglas a alors « informé les autochtones qu'ils ne seraient pas dérangés dans la possession des sites de leurs villages et des prés inclus. . . et qu'ils étaient libres de chasser sur les terres non occupées et de pêcher avec la même liberté dont ils jouissaient lorsqu'ils étaient les seuls occupants de ce pays. »

Source : James Douglas dans Grant Keddie, *Songhees Pictorial: A History of the Songhees People as Seen by Outsiders, 1790-1912* (Victoria: Royal BC Museum, 2003), p. 48-49.

Traités Douglas, document 5 : Des terres en échange de couvertures

Le chef David Latasse était présent lors du processus de négociation des traités à Victoria en 1850. Ses souvenirs ont été enregistrés en 1934 alors qu'il aurait été âgé de 105 ans :

Je ne me souviens plus combien de temps il a fallu pour bâtir le fort et les autres structures, mais Douglas est parti pendant un certain temps. Je ne suis pas certain si c'est lors de sa première visite qu'il a fait le nécessaire pour le retrait des Songhees sur l'autre rive du port de Victoria, mais je ne pense pas. . . . Je me souviens bien avoir entendu que Douglas a convoqué une réunion des quatre sous-chefs des Songhees, les chefs des groupes qui vivaient à la pointe Clover, à la baie Cadboro, à la baie Cordova et à la baie Mud [baie James]. Je me souviens du sentiment de richesse partagé par tous les membres du clan de la baie Mud lorsque, après avoir accepté d'abandonner la baie Mud et de déplacer l'ancienne réserve des Songhees dans le port intérieur, Douglas avait alors donné au sous-chef un ballot de cinquante couvertures afin de les distribuer aux familles du groupe. Il a aussi donné des cadeaux aux autres groupes qui étaient présents parce qu'ils avaient renoncé à leurs droits de se rassembler à la baie Mud.

Source : Chef David Latasse, interviewé par Frank Pagett, « 105 ans à Victoria et Saanich! », *Victoria Daily Times*, 4 juillet 1934.

Traités Douglas, document 6 : Les termes du traité

Le chef David Latasse était présent lors du processus de négociation des traités à Victoria en 1850. Ses souvenirs ont été enregistrés en 1934 alors qu'il aurait été âgé de 105 ans :

C'est à propos de cette affaire que les Indiens disent avoir été traités injustement. Lorsque Douglas a rencontré le chef Hotutston en 1852 et qu'il a discuté avec lui et ses sous-chefs de l'attribution de terres à la Compagnie de la Baie d'Hudson, il a été entendu que les terres dont les autochtones n'avaient pas besoin pourraient être occupées par des Blancs. Les Indiens devaient se garder quelques sites privilégiés pour établir leurs campements, ils devaient conserver leurs droits de chasse partout et de pêche dans toutes les eaux, l'usage de certains plans d'eau étant exclusivement réservé aux tribus.

En échange pour l'utilisation des prés et des terres dans la prairie des Saanich, les Blancs donneraient aux chefs de la tribu des couvertures et des marchandises en guise de paiement. Tous ont compris que ce paiement devait être fait chaque année. Ceci nous a été expliqué par Joseph McKay, l'interprète du gouverneur Douglas. Le Gouverneur nous a lui-même assuré solennellement que tout cela serait ratifié à l'entière satisfaction des Indiens. Il a aussi affirmé que la seule raison d'écrire tout cela était d'assurer que la Compagnie de la Baie d'Hudson aurait l'assurance de pouvoir continuer à utiliser paisiblement les terres propices à l'agriculture. Cela a été accompagné par [un] cadeau de quelques couvertures. Nous avons tous compris que des présents similaires seraient faits chaque année, ce qui est aujourd'hui appelé un loyer.

Source : Chef David Latasse, interviewé par Frank Pagett, « 105 ans à Victoria et Saanich! », *Victoria Daily Times*, 4 juillet 1934.

Traités Douglas, document 7 : L'interprétation autochtone de l'offre faite par Douglas

Le chef David Latasse était présent lors du processus de négociation des traités à Victoria en 1850. Ses souvenirs ont été enregistrés en 1934 alors qu'il aurait été âgé de 105 ans :

Il y a plus de quatre-vingts ans, j'ai vu James Douglas, à l'endroit aujourd'hui nommé Beacon Hill, se tenir devant l'assemblée des chefs des Saanich avec les mains levées. . . . Je l'ai entendu donner sa parole au fait que si nous acceptions de laisser les Blancs utiliser une partie de nos terres pour l'agriculture, tout serait fait à la satisfaction des peuples indiens. Ils devaient payer en couvertures et marchandises. Sachant que les cultures poussent chaque année, nous pensions recevoir des cadeaux chaque année, ce qui est aujourd'hui appelé un loyer. Nos chefs n'ont alors vendu aucune partie des Saanich.

Chef David Latasse, interviewé par Frank Pagett, « 105 ans à Victoria et Saanich! », *Victoria Daily Times*, 4 juillet 1934.

Traités Douglas, document 8 : Pas de paiement

Le chef David Latasse était présent lors du processus de négociation des traités à Victoria en 1850. Ses souvenirs ont été enregistrés en 1934 alors qu'il aurait été âgé de 105 ans :

Aujourd'hui, pourquoi est-ce que les Blancs nous traitent de cette façon? Nous ne sommes jamais battus avec eux et pourtant ils ont pris ce qui nous appartenait. Cette terre est la nôtre. . . . Jamais, jamais les Indiens n'ont signé l'abandon de leur droit de propriété à leurs terres pour seulement quelques couvertures.

Je dis franchement que je ne suis au courant d'aucun paiement en argent, comme il est écrit dans les papiers supposément signés par les chefs Hotutston et Whutsaymullet et leurs sous-chefs. Je ne sais rien d'une telle signature de papiers et je crois qu'en réalité aucune signature n'a jamais été faite par ces membres de la tribu. Il n'y a pas eu de paiement en marchandises au lieu de l'argent. S'il y en avait eu, la coutume aurait demandé que les marchandises soient immédiatement distribuées publiquement aux membres de la tribu et aux femmes. Ainsi tous les membres de chaque sous-tribu auraient été mis au courant du paiement et de la raison pour laquelle il avait été fait par les Blancs.

Source : Chef David Latasse, interviewé par Frank Pagett, « 105 ans à Victoria et Saanich! », *Victoria Daily Times*, 4 juillet 1934.

Traités Douglas, document 9 : Les termes du traité avec la tribu des Swengwhung

La tribu des Swengwhung – péninsule de Victoria, sud de Colquitz

Sachez tous, que nous, chefs et membres de la tribu des Swengwhung, qui avons apposé nos noms et nos marques à cet acte en ce trentième jour du mois d'avril de l'an mille huit cent cinquante, consentons à céder, entièrement et à perpétuité, à James Douglas, agent de la Compagnie de la Baie d'Hudson dans l'île de Vancouver, agissant au nom du gouverneur, du sous-gouverneur et du comité de cette Compagnie, l'intégralité des terres situées et comprises entre l'île des Morts sur le bras ou l'anse de Camoson, où aboutissent les terres des Kosampsom, s'étendant vers l'est jusqu'à la chaîne des la Fontaine et la suivant jusqu'à son extrémité, sur le détroit de Fuca, dans la baie immédiatement à l'est de Clover-Point, y compris toute la contrée entre cette ligne et l'anse de Camoson.

Les termes ou l'entente de cette vente sont que l'emplacement de nos villages et les prés qu'ils enclosent resteront à notre propre usage, à l'usage de nos enfants et de ceux qui pourront venir après nous; et le terrain devra être strictement arpenté dès la vente effectuée. Toutefois, il est bien entendu que la terre elle-même, ces exceptions minimales étant faites, devient la propriété pleine et entière des Blancs à perpétuité. Il est également entendu que nous avons toute liberté de chasser sur les terres non habitées et de pêcher comme autrefois.

Nous avons reçu en paiement, soixante-quinze livres sterling.

En foi de quoi, nous avons apposé nos noms et nos marques, à Fort Victoria, en ce trentième jour du mois d'avril de l'an mille huit cent cinquante.

(Signé) SNAW-NUCK, sa marque X
et 29 autres.

Fait en présence de,
(Signé) ALFRED ROBSON BENSON, M.R.C.S.L.
JOSEPH WILLIAM McKAY.

Source : *Papers Connected with the Indian Land Question, 1850-1875* (Victoria: Richard Wolfenden, 1875), p. 6.

Traités Douglas, document 10 : En matière de malentendu et de langue

Hamar Foster est un professeur de droit à la University of Victoria qui se spécialise dans l'histoire juridique à l'époque coloniale ainsi qu'en histoire et en droit des Autochtones :

Lorsque Douglas a commencé son travail, il n'avait pas de texte écrit. Il a alors officialisé les neuf premières transactions en joignant simplement sur une feuille de papier vierge le papier avec les « X » apposés par les neuf chefs, avec l'intention d'entrer les termes lorsqu'ils les recevraient de Barclay. Cela peut sembler scandaleux, mais il est probable que le processus ait été plus compréhensible s'il avait eu les termes écrits au préalable. Les Indiens ne lisaient pas l'anglais et aucun des représentants de la Compagnie de la Baie d'Hudson ne parlait ou ne comprenait les langues des Salish de la côte et des Wakashan.

La tradition orale des Saanich qui ont signé deux des feuilles de papier de Douglas veut que quel que soit ce qui a été dit ou écrit à l'époque, ils avaient compris que le document était un traité de paix. Il y avait eu des ennuis à propos de la coupe de bois et du meurtre d'un jeune Indien par balle et, lorsque Douglas a offert des ballots de couvertures et leur a demandé de faire un « X » sur une feuille de papier, ils ont pensé qu'on leur demandait, sous le signe de la croix chrétienne, d'accepter une compensation pour ne pas déclencher une guerre. Quelles que soient les différentes perceptions, il semble assez évident que les Saanich ne pouvaient pas comprendre la signification de leurs actions sous la loi anglaise, même s'ils étaient probablement conscients que les nouveaux venus voulaient rester et partager leur territoire et leurs ressources.

Source : Hamar Foster, « Letting Go the Bone: The Idea of Indian Title in British Columbia 1849-1927 » dans John McLaren, Hamar Foster (eds), *Essays in the History of Canadian Law: British Columbia and the Yukon* (Toronto: University of Toronto Press), p. 41.

Traités Douglas, document 11 : Les problèmes reliés à la langue

John Elliott père était un membre des Saanich et un professeur de langue autochtone. En 2003, il a relaté l'histoire orale apprise de son père David Elliott :

Je pense qu'il s'agit d'une époque où notre peuple comprenait « à peine » l'anglais. Vous savez, il y avait la langue parlée pour le commerce qui se faisait entre notre peuple et les Blancs, ils parlaient le chinook. Certains membres de nos tribus le parlaient et d'autres pas.

Source : John Elliott père, Aîné des Saanich, dans Janice Knighton, *The Oral History of the 1852 Saanich Douglas Treaty: A treaty for Peace*. Un mémoire de maîtrise non publié, University of Victoria, Victoria, C.-B., 2004.

Traités Douglas, document 12 : Une langue bien comprise

Joseph McKay était un marchand de la Compagnie de la Baie d'Hudson, un témoin des traités qui parlait la langue des Saanich

Les arrangements qu'ils ont conclus . . . respectaient leurs revendications. . . étaient faits [par] le gouvernement de la mère patrie. Au cours du mandat du gouverneur Blanshard, monsieur Douglas était agent des terres pour les terres de la Couronne de l'île de Vancouver. Le Secrétaire des colonies alors en poste a envoyé à Douglas . . . des instructions sur la façon de traiter la question du soi-disant droit des Indiens. . . Douglas a fait preuve d'une grande prudence tout au long du processus. La veille de sa réunion avec les Indiens, il m'a fait venir et m'a donné un document [l'énoncé juridique des traités] en me disant de l'étudier avec attention et de l'apprendre par cœur autant que possible afin de bien vérifier les propos de l'interprète Thomas au cas où il n'expliquerait pas correctement aux Indiens la substance du discours de monsieur Douglas à leur intention.

Source : Joseph McKay dans Grant Keddie, *Songhees Pictorial: A History of the Songhees People as Seen by Outsiders, 1790-1912* (Victoria: Royal BC Museum, 2003), p. 49.

Traités Douglas, document 13 : Le désaveu de l'affirmation de McKay

Les chefs et les conseillers du peuple Saanich parlant au gouvernement provincial de la Colombie-Britannique le 4 avril 1932 :

Les quatre ballots de couvertures n'étaient qu'en guise de paix. . . Les Indiens avaient parfaitement compris ce qui avait été dit comme cela avait été interprété par monsieur McKay qui parlait très bien la langue des Saanich. . . Monsieur McKay, . . . disant que ces couvertures ne servaient pas à acheter vos terres mais à se serrer la main. . . en bonne harmonie et de bon *tumtum* (cœur). Lorsque j'aurai assez de votre bois je quitterai cet endroit. . . Lorsque James Douglas a su qu'il avait suffisamment de bois il a quitté.

Source : Les chefs et les conseillers du peuple Saanich parlant au gouvernement provincial de la Colombie-Britannique le 4 avril 1932 dans Grant Keddie, *Songhees Pictorial: A History of the Songhees People as Seen by Outsiders, 1790-1912* (Victoria: Royal BC Museum, 2003), p. 49.

Traités Douglas, document 14 : Le traité comme un gage de réconciliation

Gabriel Bartleman a relaté l'histoire orale qu'il a apprise de son père sur le traité Douglas lors d'un témoignage qu'il a fait à l'âge de 73 ans en 1987 à la Cour suprême de la Colombie-Britannique :

Il y avait des couvertures et je crois aussi ce qui s'appelait alors du métal – l'argent était appelé alors du métal, et de faire une croix sur une feuille de papier, sur une feuille de papier vierge, les autochtones pensaient que c'était le signe de la croix [chrétienne] et de ses bons sentiments. Alors ils lui ont pardonné pour cela, ils voulaient oublier cela. C'est ce que j'ai compris.

Douglas avait donné sa parole avant, mais ils pensaient alors que c'était un gage de réconciliation pour le dommage qui avait été fait.

Source : Gabriel Bartleman dans Janice Knighton, *The Oral History of the 1852 Saanich Douglas Treaty: A treaty for Peace*. Un mémoire de maîtrise non publié, University of Victoria, Victoria, C.-B., 2004, p. 12-13.

Traités Douglas, document 15 : Les termes du traité

Le gouverneur James Douglas décrit sa version de l'entente avec la tribu des Songhees, mai 1852 :

J'ai convoqué à une conférence les chefs et les hommes importants de la tribu des Songhees, située dans le district de Victoria, de Gordon Head sur le détroit Arro [Haro] jusqu'à Point Albert sur le détroit [Juan] de Fuca, et qui réclament ce territoire comme étant leur héritage. Après de longues discussions, il a été convenu que tout leur territoire . . devrait être vendu à la Compagnie, à l'exception des sites de leurs villages et des prés inclus, pour un certain montant, qui sera payé immédiatement à chaque membre de la tribu.

Source : James Douglas dans Grant Keddie, *Songhees Pictorial: A History of the Songhees People as Seen by Outsiders, 1790-1912* (Victoria: Royal BC Museum, 2003), p. 48-49.

Traités Douglas, document 16 : La signature du traité avec des croix

Dave Elliott père était un Aîné des Saanich :

Nous n'étions pas en guerre, mais presque. . . . Douglas a invité tous les chefs à Victoria.

Lorsqu'ils sont arrivés, tous ces ballots de couvertures et d'autres marchandises étaient sur le sol. Ils leurs ont dit que ces ballots de couvertures étaient pour eux plus environ 200 \$, mais c'était en livres et en shillings.

Ils ont vu ces ballots de couvertures et ces marchandises et on leur a demandé de mettre des X sur un papier. Ils ont demandé à chaque homme de mettre un X sur le papier. Nos gens ne savaient pas à quoi servaient les X. En fait ils ne les ont pas appelés des X mais ils les ont appelés des croix. Alors ils se sont parlé entre eux et se demandaient pourquoi on leur demandait de mettre des croix sur ces papiers. Un après l'autre, on leur a demandé de faire des croix sur le papier et ils ne savaient pas ce qui était écrit sur le papier. Ce que j'ai supposé en regardant le document était qu'ils ont dû aller voir chaque homme et lui demander son nom et ensuite ils l'ont bien mal transcrit et ensuite lui ont demandé de faire un X.

Un homme a parlé après la discussion et a dit, « Je pense que James Douglas veut garder la paix ». Après tout, ils étaient presque en guerre, un garçon avait été tué par balle. Aussi, nous avons fait arrêter la coupe du bois et nous les avons renvoyés à Victoria en leur disant de ne plus couper de bois.

« Je pense que ce sont des gages de réconciliation. Je pense que Douglas veut garder la paix. Je pense que ce sont des signes de la croix. »

Il a fait le signe de la croix. Les missionnaires devaient déjà être présents à l'époque, parce qu'ils savaient ce qu'était le « signe de la croix »! « Cela veut dire que Douglas est sincère. » Ils ont pensé que c'était simplement un signe de sincérité et d'honnêteté. C'était le signe de leur Dieu. C'était le plus grand signe d'honnêteté. C'était peu de temps après qu'ils ont appris qu'ils avaient signé la vente de leur territoire en mettant des croix. Ils ne savaient pas ce qui était écrit sur le papier.

Je pense que si vous regardez le document vous-même, vous le verrez, vous pourrez juger par vous-même. Regardez les X vous-même et vous verrez qu'ils sont tous pareils, probablement écrits par la même main. Ils ne savaient pas qu'en fait ils signaient leur nom et plusieurs de ces noms ne sont même pas corrects. Ils ne sont même pas connus du peuple Saanich. Notre peuple parlait à peine l'anglais à l'époque et qui pouvait comprendre notre langue?

Source : Dave Elliott père, édité par Janet Poth, *Saltwater People: A Resource Book for the Saanich Native Studies Program*. (Saanichton, BC: School District #63 (Saanich), 1983/1990), p. 69-73.